



Quand la vidéosurveillance devient un outil de contrôle illégal

Depuis plusieurs mois, certains chefs d'établissement de la DISP de Strasbourg utilisent abusivement la vidéosurveillance, prévue initialement pour sécuriser les sites du ministère de la Justice, afin de surveiller les agents, contrôler leurs pointages et leurs activités, sans aucune justification légale.

Pour l'UISP Grand Est, ces méthodes posent de sérieuses questions :

- Les Droits Constitutionnels des agents : où sont-ils ?
- La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) : que pense-t-elle de ces pratiques ?
- Les agents doivent-ils être traités comme des détenus, pour être épiés en permanence sur leur lieu de travail ?

LA LOI EST CLAIRE : CES PRATIQUES SONT ILLÉGALES

Lors d'un CSA, nous avons dénoncé que plusieurs chefs d'établissement disposent du retour des caméras dans leurs bureaux, avec la possibilité de les consulter à tout moment. Cela est strictement interdit par les textes en vigueur, mais les dérives persistent.

Rappelons les textes en vigueur :

👉 Arrêté du 13 mai 2013 et rapport CNIL (RU-31) :

« Ces traitements ne peuvent pas être utilisés aux fins de contrôler les horaires ou les activités des personnels employés sur ces sites. »

La vidéosurveillance a des objectifs précis :

- Prévenir et constater les infractions pénales.
- Contrôler les personnes sous main de justice et celles autorisées à accéder aux locaux.
- Protéger la sécurité des personnels et des tiers sous responsabilité.
- Détecter des incidents (évasions, intrusions, dégradations, agressions...).

→ **Toute utilisation en dehors de ce cadre est une atteinte illégale aux libertés fondamentales des agents.**



UN OUTIL DE SÉCURITÉ DÉTOURNÉ EN OUTIL DE PRESSION !

Il est scandaleux que ce système, conçu pour garantir la sécurité des sites et des personnels, soit utilisé comme un outil de gestion autoritaire ou, pire encore, pour produire des notes de service infondées.

ET LE RESTE ? UN TRAITEMENT À DEUX VITESSES !

Pendant que les agents sont constamment surveillés, des personnes extérieures entrent librement avec des téléphones portables ou d'autres objets interdits. Cette incohérence est intolérable.

Force Ouvrière Justice dénonce ces pratiques inacceptables !

RESPECTEZ LES AGENTS, PASSEZ AUX ACTES !

Les agents de l'administration pénitentiaire ne méritent pas d'être traités comme des voyous !!! Ce sont des professionnels engagés, prêts à servir leur administration. Ils demandent du respect, pas de la défiance.

Nous exigeons :

1. L'arrêt immédiat de l'utilisation abusive de la vidéosurveillance.
2. Nous demandons que le directeur interrégionale se saisisse du problème et qu'un rappel à l'ordre des responsables qui contournent la loi soit fait.

Ne pensez pas que tout vous est permis.

Force Ouvrière justice sera toujours là pour défendre les collègues et leurs droits.



UISP FO Justice Strasbourg
Le : 28/01/2025

